PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020

Ensemble pour un Sud-Ouest durable

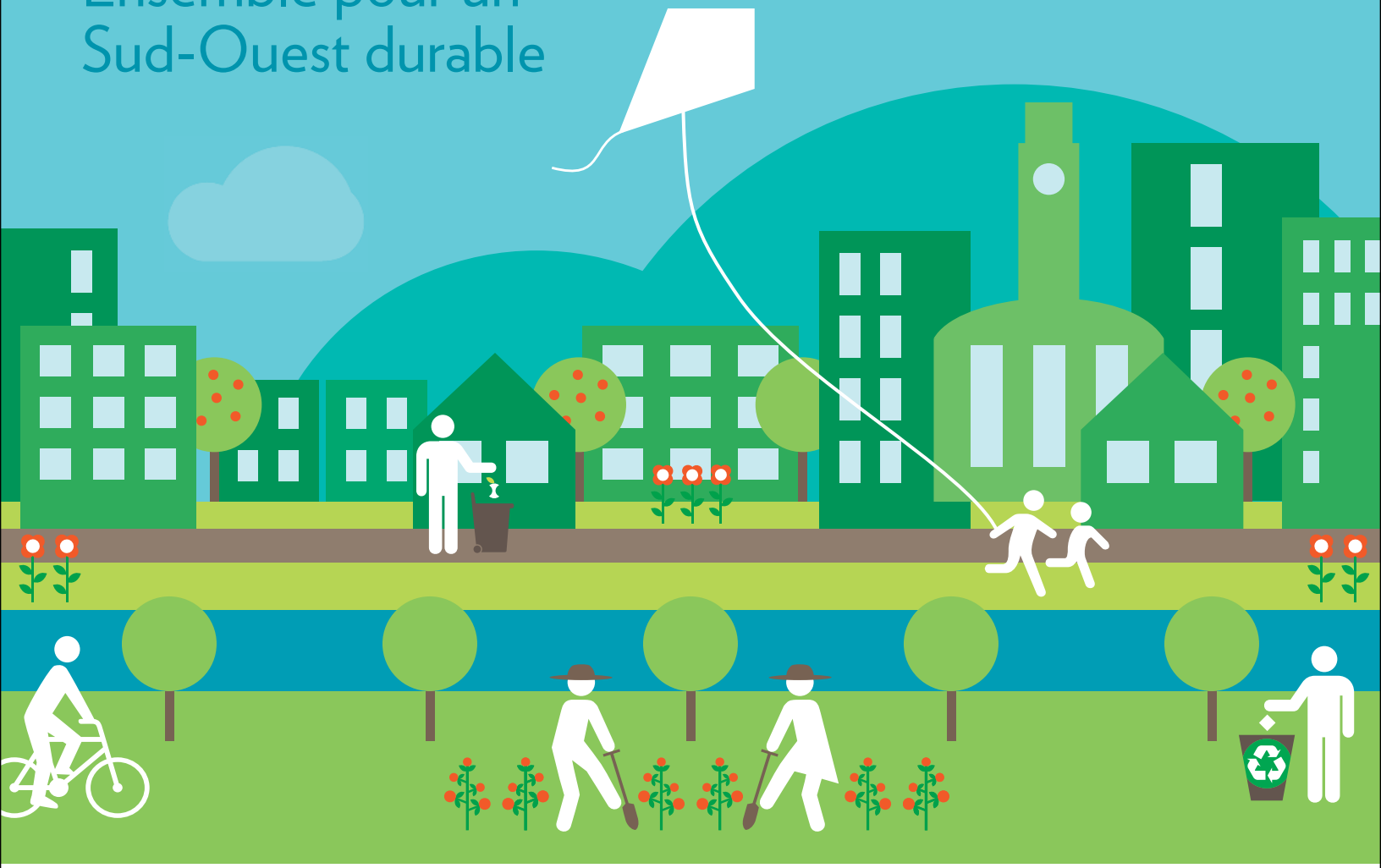

Le Sud-Ouest Montréal

POUR UN SUD-OUEST DURABLE

MOT DU MAIRE

Au tout début, le développement durable était une idée presque révolutionnaire, qui apportait un vent de fraicheur dans une société qui cherchait une façon de se renouveler positivement.

Aujourd'hui, le développement durable s'implante de plus en plus solidement dans notre mode de vie. En effet, qui remet en question les collectes sélectives, les ruelles vertes, l'économie solidaire ou les quartiers à échelle humaine ? Mais si le développement durable devient « naturel », il reste encore beaucoup à faire pour qu'il remplisse toutes ses promesses.

Le Sud-Ouest en est maintenant à son deuxième plan d'action de développement durable. C'est dire que nous croyons dans les possibilités de ce type de développement qui tient autant compte des besoins actuels que de ceux à venir. Par souci de cohésion et d'efficacité, ce plan d'action, comme le précédent, s'arrime à celui de la Ville de Montréal, le plan Montréal durable 2016-2020. Et parce que le développement durable entoure le développement social, il est à lire conjointement avec notre Plan d'action intégré de développement social 2016-2020.

Ce document parle aussi bien de continuité que d'innovation. Le lecteur y trouvera 15 actions et 38 mesures qui, à terme, rendront le Sud-Ouest plus vert et équitable pour tout le monde. La plupart de ces mesures relèvent des compétences de l'Arrondissement et quand ce n'est pas le cas, nous travaillerons avec les instances concernées pour les mettre en place.

Évidemment, le développement durable a besoin d'engagement et de mobilisation, c'est le terreau qui le nourrit. À cet égard, notre arrondissement est très bien pourvu et peut compter sur la formidable collaboration des organismes locaux, dont l'expertise est si précieuse, et de la population, qui nous inspire souvent nos meilleures initiatives.

Je suis donc très fier de vous présenter le Plan local de développement durable 2017-2020, un plan tout à l'image du Sud-Ouest et de ce qu'il aspire à devenir.

Le maire de l'arrondissement,

Benoit Dorais

Président
Commission du développement social
et de la diversité montréalaise

MOT DE LA CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT

D'ici 2020, nous nous engageons à verdir l'arrondissement davantage, à réduire les gaz à effet de serre et à nous assurer que nos concitoyens aient accès à des quartiers durables. Voilà qui est au cœur de notre Plan local de développement durable 2017-2020 (PLDD), un outil névralgique pour agir sur l'environnement et améliorer la qualité de vie dans le Sud-Ouest.

Lors des consultations publiques et de la rédaction du Plan, nous avons mis l'accent sur la lutte contre les changements climatiques et l'importance de se préparer à y faire face. Cette même préoccupation guide notre réflexion dans plusieurs aspects de notre travail.

Ainsi, plusieurs initiatives du Plan permettront de protéger et d'augmenter le verdissement et la canopée de nos quartiers, contribuant du coup à la création d'îlots de fraicheur et à une meilleure gestion du ruissellement des eaux de pluie. Nous avons confiance que notre projet pilote de collecte des résidus alimentaires pour les immeubles de 9 logements et plus fera ses preuves et pourra être implanté plus largement, ce qui diminuerait l'émission de méthane des sites d'enfouissement. L'importance de sécuriser et de favoriser les transports en commun et actifs est un autre enjeu important sur lequel nous continuerons de travailler.

Globalement, les actions de notre Plan représente des engagements réalistes, ancrés dans la réalité du territoire. Il serait bien entendu impossible pour l'Arrondissement d'accomplir l'ensemble des actions sans l'appui de ses partenaires et des nombreux citoyens engagés et mobilisés.

Les impacts des changements climatiques se font déjà sentir, avec l'augmentation d'événements climatiques extrêmes. Le temps presse. Je vous invite à apporter votre contribution à ce grand effort collectif.

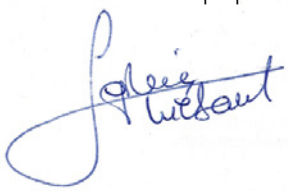

Sophie Thiébaut

Conseillère mandatée pour la mise à jour du
Plan local de développement durable (PLDD)

TABLE DES MATIÈRES

6 Définition du développement durable

7 Le Sud-Ouest et le développement durable

8 Les défis et enjeux propres au Sud-Ouest

9 Le premier plan d'action et ses principales réalisations

11 2017-2020 : des priorités partagées

12 Plan d'action 2017-2020

12 Axe 1 – Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la bonne gestion des ressources

15 Axe 2 – Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

18 Axe 3 – Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

21 Mobilisation des parties prenantes

Annexes

23 Annexe I – La démarche montréalaise en développement durable

25 Annexe II – Lexique

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu et utilisé dans le monde entier. L'Arrondissement du Sud-Ouest se réfère à la définition proposée dans le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous,* publié en 1987, et dont voici un extrait :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Ce mode de développement repose sur deux idées principales :

- Les besoins, et tout particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il faut accorder la plus grande priorité ;
- Les limitations que les techniques et l'organisation sociale actuelles imposent à la capacité de l'environnement de répondre aux besoins actuels et à venir.

Le développement durable constitue une vision à long terme, où les dimensions environnementale, sociale et économique sont prises en compte. Il appelle une forme de gouvernance qui encourage la mobilisation de tous les acteurs de la société et leur participation aux processus de décision.

LE SUD-OUEST ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis une vingtaine d'années, le Sud-Ouest vit d'importants changements démographiques, économiques et sociaux. Au cœur de cette évolution, le développement durable s'impose comme une voie déterminante pour faire de l'arrondissement un milieu de vie sain, vert, sécuritaire, harmonieux et équitable pour la population actuelle et celles qui la suivront.

Ce plan d'action en développement durable est le deuxième de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Comme le précédent, il apporte des réponses locales à des besoins locaux, exprimés par les citoyens, partenaires et intervenants. Les actions et les mesures qu'il met de l'avant assurent la continuité de ce qui a été entrepris dans les dernières années, tout en incluant plusieurs nouveautés. Elles poursuivent également les cibles collectives que s'est fixées la Ville de Montréal afin d'implanter un réel environnement durable à la grandeur de la métropole (voir l'annexe I).

Enfin, le plan d'action s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des plans et stratégies de l'Arrondissement et de la Ville qui touchent à un ou plusieurs aspects du développement durable tels que le logement, le patrimoine ou les changements climatiques. Tout particulièrement, le Plan d'action intégré en développement social 2016-2020 comprend une part importante des interventions que l'Arrondissement entend mener au cours des prochaines années (voir l'encadré).

Pour donner toute sa force à ce plan d'action, le Sud-Ouest peut compter sur l'engagement notoire de sa communauté. Une communauté dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

Un plan d'action pour le développement social

Le développement social, une des quatre dimensions du développement durable, représente un enjeu majeur pour le Sud-Ouest. C'est ainsi que depuis plusieurs années, l'Arrondissement et ses partenaires agissent sur les questions les plus critiques et les plus décisives.

Logement, sécurité alimentaire, cohésion sociale, sécurité… Le Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 opère comme un complément essentiel de ce plan d'action. On peut le consulter à : ville.montreal.qc.ca/sud-ouest, section « Publications ».

PLANS ET STRATÉGIE CONNEXES

- **Plan d'action intégré de développement social 2016-2020**
- **Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015**
- **Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels et Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (Ville de Montréal)**
- **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020**
- **Politique culturelle de l'Arrondissement du Sud-Ouest**

Note : les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique, à l'annexe II.

LES DÉFIS ET ENJEUX PROPRES AU SUD-OUEST

Par son développement urbain, économique et social, le Sud-Ouest connaît des défis qui lui sont propres :

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- L'adaptation aux risques liés à des températures moyennes qui augmentent, à des pluies abondantes plus fréquentes et intenses ainsi qu'à des tempêtes, des vagues de chaleur et des canicules plus nombreuses et dommageables

DÉPLACEMENTS ACTIFS ET SÉCURITÉ

- La place accordée aux piétons et aux cyclistes, par rapport aux automobiles
- La connectivité, la sécurité, l'équité, la convivialité et l'accessibilité en tout temps des voies cyclables et piétonnes dans les quartiers
- La sécurité des accès aux écoles, aux institutions et autres lieux publics

TRANSPORTS EN COMMUN

- La fréquence du service et sa connectivité aux pôles de destination (écoles, commerces, services de proximité, cliniques), au sein des quartiers et entre eux

ESPACES VERTS ET VERDISSEMENT

- Le déficit entre la demande et l'offre en espaces variés (jardins communautaires, aires d'exercice canins, etc.)
- La transformation des ruelles en lieux de jeu et de partage

COLLECTES, RECYCLAGE ET GESTION DE L'EAU

- La participation aux collectes de matières recyclables et organiques et à la récupération des matériaux secs et encombrants
- La diffusion d'information sur le compostage, la consommation d'eau responsable et la gestion écologique des eaux de pluie et des eaux grises*

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- L'accès économique et géographique à des aliments sains et diversifiés

HABITATION

- L'offre de logements abordables

RELATIONS SOCIALES

- La cohésion et l'inclusion de toutes les personnes
- L'accessibilité universelle et la convivialité des lieux publics

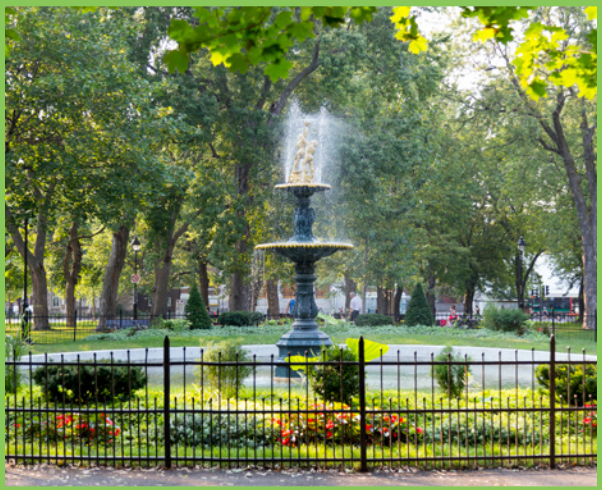

LE PREMIER PLAN D'ACTION ET SES PRINCIPALES RÉALISATIONS

En mars 2013, l'Arrondissement du Sud-Ouest a adopté le Plan local de développement durable 2013-2015. Il se joignait ainsi à l'effort collectif demandé par la Ville de Montréal dans son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Par la suite, de nombreuses interventions ont été entreprises ou entièrement réalisées. Dans son premier plan d'action, l'Arrondissement fixait 25 actions à concrétiser en 87 engagements. Groupées en 5 orientations et 1 volet social, ces actions et engagements étaient remarquables par leur diversité et leur complémentarité. Voici quelques réalisations notables liées à ce plan d'action :

ORIENTATION 1
Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre* (GES)

- Début du marquage permanent pour les passages piétonniers et marquage permanent de plus de 25 passages piétonniers et de bordures protectrices
- Ajout de 6,45 km au réseau cyclable, incluant la création d'un lien cyclable sur la rue Richmond reliant l'avenue Lionel-Groulx au canal de Lachine

ORIENTATION 2
Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

- Aménagement des jardins communautaires des Seigneurs, du parc de la Ferme-Brodie et des ruelles vertes* Desnoyers, Blanchard et de la Petite-Bourgogne
- Réalisation du woonerf Saint-Pierre, récipiendaire d'un premier prix du concours *Vers des rues plus conviviales* du Conseil régional de l'environnement de Montréal
- Aménagement d'un terrain de soccer-football naturel au parc De La Vérendrye
- Création du parc du Bassin-à-Gravier, sur le site des Bassins du Nouveau Havre
- Élaboration de la campagne *Tout doux dans ma rue* pour faire connaître la nouvelle limite de vitesse à 30 km/h

ORIENTATION 3
Pratiquer une gestion responsable des ressources

- Implantation de la collecte des résidus alimentaires pour les immeubles de 8 logements et moins, desservant plus de 28 000 portes
- Mise en place de 12 sites de dépôt volontaire de résidus alimentaires
- Enlèvement de l'asphalte et du béton sur plus de 1 000 m² du domaine public et agrandissement d'une dizaine de fosses pour aménager des ruelles vertes*

ORIENTATION 4

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions

- Adoption d'une réglementation encourageant les promoteurs à réaliser des projets écoresponsables*

ORIENTATION 5

Améliorer la protection de la biodiversité* dans les milieux naturels, les espaces verts et la route bleue

- Plantation d'environ 2 000 arbres, incluant ceux admissibles à la subvention du Plan d'action canopée
- Financement et mise en place d'un plan d'action pour la gestion de l'agrile du frêne
- Protection légale du jardin des Citoyens et du jardin Sébastopol, deux espaces verts aménagés en parcs par les citoyens et l'Éco-quartier* du Sud-Ouest

VOLET SOCIAL

En plus d'avoir adopté son nouveau Plan d'action intégré de développement social, l'Arrondissement du Sud-Ouest a mis de l'avant la dimension sociale du développement durable en appliquant plusieurs mesures, incluant celles-ci :

- Possibilité de rembourser les frais de permis et de contribuer ponctuellement au financement d'entreprises d'économie sociale* et d'organismes à but non lucratif ;
- Collaboration avec des entreprises d'économie sociale* telles que Paradoxe et Cuisine-Atout ;
- Mise en œuvre et renforcement du Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels.

Pour l'ensemble des résultats, voir le bilan à : ville.montreal.qc.ca/sud-ouest, section « Services aux citoyens », puis « Environnement ».

2017-2020 : DES PRIORITÉS PARTAGÉES

De manière cohérente, ce second plan d'action poursuit les interventions des dernières années. L'Arrondissement a aussi dégagé de nouvelles actions et mesures prioritaires en s'inspirant des idées et suggestions émises par les quelque 110 participants – citoyens, partenaires et employés de l'Arrondissement – du forum-atelier qu'il a organisé à cette fin, en mai 2017.

Les actions et mesures retenues répondent aux préoccupations des organismes partenaires qui sont engagés dans le développement durable. Elles tiennent aussi compte des objectifs et des réalisations de programmes, démarches et plans connexes où la mobilisation locale porte ses fruits, tels que Quartiers 21*, la RUI* d'Émard–Saint-Paul et le PDUES Turcot*.

PLAN D'ACTION 2017-2020

D'ici la fin de 2020, l'Arrondissement du Sud-Ouest entend s'attaquer à 3 axes d'intervention en mettant en œuvre 15 actions s'articulant en 38 mesures, et ce, avec la collaboration de plusieurs organisations du Sud-Ouest. Il est à noter que le plan d'action peut encore évoluer selon les besoins et les contextes.

AXE 1

VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ* ET ASSURER LA BONNE GESTION DES RESSOURCES

Doté de deux grands parcs exceptionnels, le parc Angrignon et le parc du Canal-de-Lachine, le Sud-Ouest manque néanmoins d'espaces verts dans ses quartiers, ceux-ci affichant un taux moyen de 1,28 hectare par 1 000 habitants, ce qui est inférieur à la norme des villes nord-américaines (2,0 ha/1 000 habitants).

Depuis plusieurs années, l'Arrondissement s'emploie à verdir davantage les lieux publics (ruelles vertes*, jardins collectifs*, etc.), et les citoyens emboîtent le pas en grand nombre. Ce plan propose de nouvelles mesures qui serviront à faire davantage pour, entre autres, diminuer les îlots de chaleur, développer le réseau de ruelles vertes*, augmenter la participation aux 3RV-E* et sensibiliser l'ensemble de la communauté à une meilleure utilisation de l'eau, cette indispensable ressource.

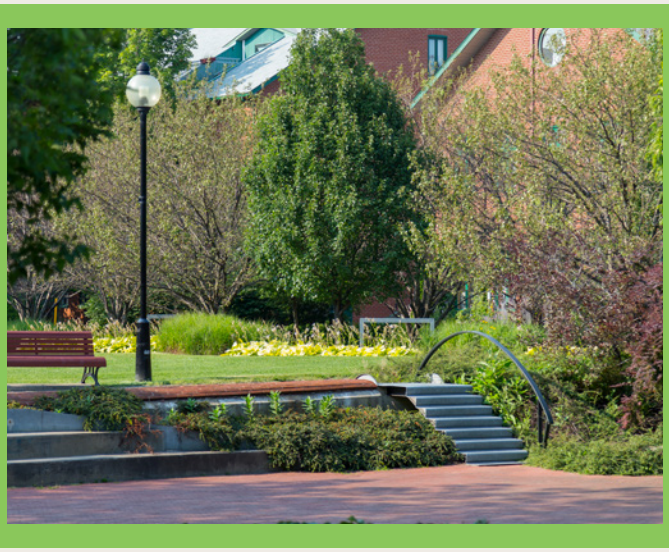

AXE 1 – VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ* ET ASSURER LA BONNE GESTION DES RESSOURCES

ACTION 1 – PROTÉGER ET ENRICHIR LA FORÊT URBAINE ET LA BIODIVERSITÉ*

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Adopter un plan de foresterie pour accroître le patrimoine arboricole*	Étude et analyse du patrimoine arboricole*	Rédiger le plan de foresterie
	Traitement de 2 668 frênes depuis 2013 (62 %)	Protéger plus de 75 % des 5 500 frênes publics
	s. o.	Terrains municipaux : planter un arbre par arbre abattu Autres terrains : faire remplacer chaque arbre abattu
Favoriser la biodiversité* dans les aménagements publics	Réalisation de 1 aménagement favorisant la biodiversité*	Réaliser 6 autres aménagements favorisant la biodiversité*
	Désasphaltage de 278,24 m² dans les ruelles et de 180 m² au parc Le Ber	Enlever l'asphalte sur 864 m² supplémentaires
	Verdissement de 6 saillies de trottoir	Verdir 18 autres saillies de trottoir
Verdir des terrains publics sous-utilisés, en collaboration avec les partenaires	Réalisation de 4 aménagements (ex. : angle d'Yamaska-Ash ; projet Lande, angle Le Ber–des Anciens-Combattants)	Travailler 6 autres concepts d'aménagement
	s. o.	Renouveler le plan directeur des parcs
Bonifier le réseau de ruelles vertes*	Aménagement de 12 ruelles vertes*	Aménager 30 ruelles vertes* supplémentaires

ACTION 2 – ACCROÎTRE LE VERDISSEMENT DU CADRE BÂTI

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Aménager des toits blancs et verts sur les édifices municipaux	s. o.	Aménager toutes les nouvelles toitures des bâtiments municipaux en toits blancs ou verts
Verdir les murs extérieurs des édifices municipaux	s. o.	Réaliser 1 mur végétalisé
Intégrer à la réglementation les principes d'aménagement durable pour les stationnements publics et privés	s. o.	Appliquer les meilleures pratiques connues

ACTION 3 – RÉDUIRE ET VALORISER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Sensibiliser la population au principe des 3RV-E* afin d'augmenter la participation aux collectes et aux autres services	Collecte de résidus verts pendant 15 semaines	Optimiser la collecte des résidus verts
	Sensibilisation de 2 000 citoyens	Sensibiliser 6 000 citoyens de plus
Implanter un projet pilote de collecte de résidus de table dans les habitations de 9 logements et plus	Réalisation de 2 projets pilotes : – Tiohtiake, 30 portes, 1 520 litres – Bassins du Havre, 30 portes et 880 litres	Implanter le projet pilote dans 3 autres bâtiments, pour une collecte de 12 450 litres
Poursuivre la gestion des sites de dépôt volontaire*	Gestion de 12 sites de dépôt volontaire*	Maintenir les services pour les 12 sites de dépôt volontaire*
Implanter progressivement les équipements de compostage dans tous les édifices municipaux	s. o.	Implanter la collecte des résidus alimentaires dans 3 bâtiments municipaux
Mettre en place des mesures écoresponsables* pour certains événements municipaux	Organisation de 2 événements : Park(ing) Day et Embellissons le Sud-Ouest	Mettre en place des mesures écoresponsables* dans 1 événement de plus par année
	s. o.	Mettre en place des mesures pour tenir des événements carboneutres*
Encourager toutes les formes de compostage domestique et l'herbicyclage	Réalisation de 10 ateliers (ex. : dans les écoles ou avec des citoyens)	Réaliser 30 autres ateliers

ACTION 4 – OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Augmenter le verdissement exigé pour les terrains privés	s. o.	Augmenter le verdissement
Encourager à réduire la consommation d'eau et à gérer les eaux de pluie de façon écologique	s. o.	Poursuivre la campagne « L'arrosage, c'est simple »
	Sensibilisation de 500 citoyens	Sensibiliser 1 500 citoyens
	Maintien de la patrouille bleue* durant l'été	Continuer de maintenir une patrouille bleue* pour 3 étés

AXE 2

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES* ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES*

Traversé par des autoroutes et des voies ferrées, le territoire du Sud-Ouest connaît un trafic intense, ce qui produit des gaz à effet de serre* et des contaminants atmosphériques*. Cependant, les personnes qui viennent travailler dans l'arrondissement sont plus nombreuses à utiliser les transports actifs et le transport en commun, comparativement à la moyenne montréalaise.

L'Arrondissement veut continuer à encourager cette tendance qui incite à bouger plus et qui diminue l'émission de polluants. Dans ce plan, il encourage ses employés et la population à se déplacer plus souvent à pied, à vélo ou en transport en commun, et il favorise l'autopartage* ainsi que les transports électriques ou hybrides.

AXE 2 – RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES* ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES*

ACTION 5 – AUGMENTER LE NOMBRE DE DÉPLACEMENTS À PIED, À VÉLO OU EN TRANSPORT EN COMMUN

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Sécuriser les déplacements actifs	Aménagement de 18 saillies	Ajouter 54 saillies
	Installation de 16 balises* limitant la vitesse à 30 km/h	Ajouter 30 balises* à 30 km/h
	Pose de 56 dos d'âne	Poser 60 dos d'âne supplémentaires
	Ajout de 2 nouvelles traverses avec marquage et signalisation (ex. : Laurendeau-De Biencourt et Vinet-Workman)	Ajout de 6 nouveaux passages piétons
	Ajout de 20 arrêts obligatoires	Ajouter 12 arrêts obligatoires
	Fermeture de 11 ruelles à la circulation automobile	Fermer 33 autres ruelles
	Pose de 22 balises* à chevrons	Ajouter 60 balises* à chevrons
	Installation de 18 panneaux de signalisation lumineux	Installer 18 panneaux de signalisation lumineux supplémentaires
	Lancement et mise en œuvre du plan de camionnage pour le chantier Turcot	Réviser le plan de camionnage, en fonction de l'évolution du chantier Turcot
Améliorer et rendre plus accessibles les aménagements piétonniers et cyclables	Aménagement temporaire de zones piétonnes et partagées sur les rues De Biencourt et Saint-Ambroise	Rendre permanentes les zones piétonnes et partagées De Biencourt et Saint-Ambroise ; aménager une autre rue de manière temporaire
	Application du programme À pied, à vélo, ville active, de Vélo Québec	Poursuivre la mise en œuvre du programme
	Obtention de la certification honorable du Mouvement vélosympathique, de Vélo Québec	Viser et obtenir la certification bronze du Mouvement vélosympathique
	Ajout de 9 stations Bixi	Installer 9 nouvelles stations Bixi
	Passerelle Sainte-Marguerite : réalisation d'une étude de faisabilité	Construire la passerelle Sainte-Marguerite

ACTION 5 – SUITE

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Améliorer et rendre plus accessibles les aménagements piétonniers et cyclables	Aménagement de 5 km de pistes cyclables, incluant 3 nouveaux liens cyclables* – ex. : rue Richmond et avenue de l'Église	Ajouter 15 km de pistes cyclables et 9 liens cyclables*
Aménager des parcours et des corridors d'autonomie*, en collaboration avec les tables de quartier	Aménagement de parcours et de corridors sur 1 km (Quartiers 21* Petite-Bourgogne)	Aménager 7 km de parcours et de corridors de plus (Quartiers 21* Saint-Paul–Émard : 2,5 km ; Quartiers 21* Pointe-Saint-Charles : 4,5 km)
Encourager les citoyens à utiliser davantage les transports actifs et collectifs	Organisation de 4 cyclovias et 1 Park(ing) Day	Organiser 18 autres événements
Organiser des ateliers sensibilisant aux GES* et incitant à utiliser moins l'automobile	Tenue de 6 ateliers	Offrir 30 ateliers de plus
Offrir aux employés de l'Arrondissement des options qui favorisent les transports collectifs et actifs pour les déplacements liés au travail	Adoption d'une directive sur le transport dans le cadre du travail	Compter les déplacements actifs et augmenter leur nombre de 15 %

ACTION 6 – ÉLECTRIFIER ET OPTIMISER LES TRANSPORTS MONTRÉALAIS

Favoriser l'utilisation des voitures électriques	Installation de 13 bornes de recharge électrique	Atteindre l'objectif des 1000 bornes dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports de la Ville de Montréal
	s. o.	Modifier la réglementation pour exiger des aménagements de recharge dans les nouveaux projets immobiliers
Favoriser l'autopartage*	Aménagement de 21 espaces de stationnement sur rue réservés à l'autopartage*	Réserver 2 espaces à l'autopartage* dans chaque stationnement municipal
Utiliser les services de taxis hybrides ou électriques pour les déplacements des employés dans le cadre du travail	s. o.	Faire appel aux compagnies de taxis offrant des véhicules hybrides ou électriques

ACTION 7 – AUGMENTER LE NOMBRE DE BÂTIMENTS DURABLES À MONTRÉAL

Réduire la consommation énergétique des édifices municipaux	s. o.	Obtenir la certification LEED pour les nouveaux bâtiments

AXE 3

ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

En pleine transformation, le Sud-Ouest accueille chaque année de nombreux nouveaux résidents qui diversifient sa population. Néanmoins, près du tiers de celle-ci (32 %) vit avec un faible revenu et doit composer avec des contraintes financières ou physiques qui l'empêchent de profiter de tous les services auxquels elle a droit.

Très attaché au développement social, comme en témoigne son Plan d'action intégré de développement social 2016-2020, l'Arrondissement prévoit ici des mesures supplémentaires, principalement dans le but de lutter contre les inégalités sociales, de favoriser l'inclusion, d'attirer des commerces de proximité* appropriés et d'améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Tout en prenant soin de préserver les richesses patrimoniales et culturelles du territoire, il entend ainsi faire de ses quartiers des milieux de vie humains et durables.

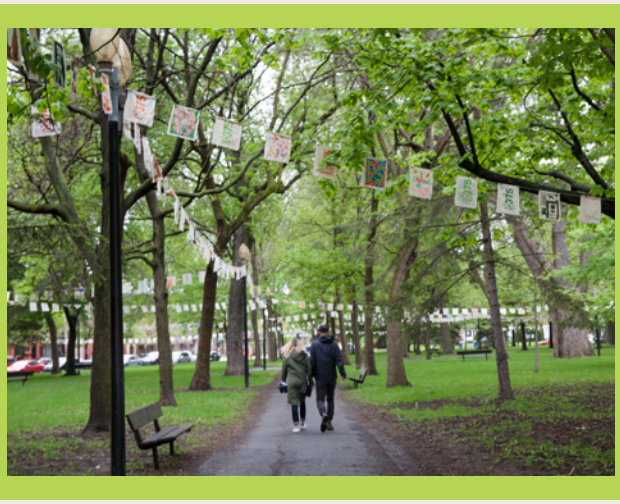

AXE 3 – ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

ACTION 8 – LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'INCLUSION

Voir aussi le Plan d'action intégré de développement social 2016-2020.

ACTION 9 – PRÉSERVER LE PATRIMOINE ET PROMOUVOIR LA CULTURE[1]

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Assurer la protection et la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, y compris les patrimoines moderne et industriel	s. o.	Restaurer et occuper 2 bâtiments patrimoniaux vacants (PDUES Turcot*)
Déterminer les paysages d'intérêt patrimonial, puis en assurer la protection et la mise en valeur	Réalisation d'une analyse paysagère* : anciens villages de Saint-Henri	Réaliser 2 autres analyses paysagères*
	s. o.	Intégrer la notion de paysage d'intérêt patrimonial dans la réglementation architecturale
Mettre à jour le Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015	s. o.	Adopter un nouveau plan d'action sur le patrimoine bâti

ACTION 10 – AMÉLIORER L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MUNICIPAUX

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Améliorer l'accessibilité aux équipements pour toute la population	s. o.	Appliquer le cadre de référence lié à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL

[1] Voir aussi le Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015.

ACTION 11 – INTÉGRER L'AGRICULTURE URBAINE ET LES SAINES HABITUDES DE VIE À L'ADN DES QUARTIERS

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Implanter un plan local sur l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire	Tenue d'une consultation	Adopter et mettre en œuvre le plan local
Appuyer les initiatives citoyennes d'agriculture urbaine sur les terrains publics et privés	Soutien de 2 marchés saisonniers	Soutenir les 6 marchés saisonniers du Sud-Ouest
	Soutien de 6 jardins communautaires	Maintenir le soutien aux 6 jardins communautaires
	Aménagement de 2 jardins collectifs* (ex. : La Dent verte)	Aménager 4 nouveaux jardins collectifs* (parc du Lac-à-la-Loutre, Pointe-Saint-Charles Sud, PDUES Turcot*)
	Installation de 30 bacs de jardinage libre	Installer 45 autres bacs de jardinage libre

ACTION 12 – POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS VIABLES

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Obtenir la désignation « ville équitable » de Fairtrade Canada	Analyse des critères de désignation	Obtenir la désignation
Maintenir, consolider et diversifier les commerces et services de proximité* qui répondent aux besoins de la population, et ce, dans tous les quartiers	Attribution de bourses dans le cadre du Programme de soutien à la diversité commerciale	Maintenir l'attribution de bourses dans le cadre du Programme de soutien à la diversité commerciale
Combattre l'insalubrité par des projets tels que Recyclo-propre* et sensibiliser aux nuisances (ex. : dépôts sauvages) par des corvées, des projets d'embellissement, etc.	Réalisation de 10 corvées	Réaliser 30 autres corvées
	Réalisation de 5 projets Recyclo-propre*	Réaliser 15 autres projets Recyclo-propre*

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Tant la population que les partenaires du Sud-Ouest s'intéressent de près au développement durable, intégrant à leur quotidien de nouvelles façons de faire plus respectueuses de l'environnement et de la communauté. Mais pour devenir plus fort, le développement durable a besoin de faire parler de lui.

Dans ce plan, l'Arrondissement s'engage à continuer de mobiliser ses employés, ses partenaires et les citoyens à l'égard du développement durable, tout comme il se laissera encore mobiliser par eux. À cette fin, il créera, par exemple, des comités d'intervenants locaux et d'employés qui feront mieux connaître le développement durable et les moyens de le favoriser.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

ACTION 13 – MOBILISER LES ORGANISATIONS, LES CITOYENS ET LES EMPLOYÉS

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Créer un comité d'intervenants locaux et de citoyens pour favoriser la synergie et l'émergence de projets en développement durable	Formation du comité	Produire et réaliser trois plans d'action annuels en fonction du plan local
Créer un comité interne de développement durable pour sensibiliser les employés de l'Arrondissement	Formation du comité	Produire et réaliser trois plans d'action annuels en fonction du plan local

ACTION 14 – FAIRE CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES ET MULTIPLIER LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020 et faire connaître les meilleures pratiques	Présence à toutes les rencontres	Assister aux rencontres et tenir une activité pour faire connaître les meilleures pratiques

ACTION 15 – FAIRE RAYONNER LES RÉALISATIONS DU SUD-OUEST EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mesures de mise en œuvre	Résultats de 2017	Objectifs pour 2020
Promouvoir les réalisations en développement durable de l'Arrondissement (réseaux, congrès, concours, etc.)	Participation à une réunion	Participer à une activité et partager l'information chaque année

ANNEXES

ANNEXE I – LA DÉMARCHE MONTRÉALAISE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ensemble pour une métropole durable

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté le plan Montréal durable 2016-2020 à la suite d'un vaste exercice de concertation auquel ont pris part plus de 230 partenaires, incluant plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ensemble, ces partenaires ont déterminé trois défis et quatre priorités d'intervention qui demandent des actions mieux coordonnées et renforcées à l'échelle régionale et locale.

Les trois défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 sont les suivants :

1 MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE

Réduire de 80 % les GES* d'ici 2050
Réduire et s'adapter

2 MONTRÉAL ÉQUITABLE

Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités

3 MONTRÉAL EXEMPLAIRE

Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 fixe quatre priorités qui se déclinent en vingt actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises, notamment :

- Le plan d'action de l'administration municipale ;
- Les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées ;
- Le plan d'action des organisations partenaires.

Enfin, le plan Montréal durable 2016-2020 énonce dix grandes cibles collectives qui sont partagées par les divers exercices de planification de la Ville. Ces aspirations s'inspirent également des pratiques des organisations et des grandes villes du monde reconnues pour leur leadership en développement durable.

3 défis

- Montréal sobre en carbone
- Montréal équitable
- Montréal exemplaire

4 priorités d'intervention

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

10 cibles collectives

- Diminuer les émissions de GES de la collectivité de **30 %** d'ici 2020 par rapport à 1990 et de **80 %** d'ici 2050
- Atteindre la norme canadienne de **8,8** µg/m³ en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020
- Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de **55 %** pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021
- Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à **2,17** GJ/m² pour les bâtiments des secteurs commercial et industriel d'ici 2021
- Augmenter l'indice de canopée de **20 à 25 %** d'ici 2025 par rapport à 2007
- Augmenter la part des aires protégées terrestres à **10 %** du territoire, à moyen terme
- Valoriser **70 %** des matières recyclables et **60 %** des matières organiques d'ici 2020
- Diminuer de **20 %** l'eau potable produite par les usines de Montréal d'ici 2020 par rapport à 2011
- Diminuer de **10 %** la sédentarité de la population d'ici 2025 par rapport à 2012
- Augmenter de **30 %** le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires d'ici 2020 par rapport à 2010

ANNEXE II – LEXIQUE

3RV-E : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation des matières résiduelles et élimination des résidus (d'après : Recyc-Québec, Lexique).

Analyse paysagère : analyse de l'espace environnant afin de comprendre et d'interpréter le fonctionnement d'un paysage urbain.

Arboricole : se dit des activités relatives à l'arboriculture (ensemble des techniques appliquées à la culture des arbres) (source : Grand Dictionnaire terminologique – GDT, Office québécois de la langue française).

Autopartage : service de location de voitures en libre-service, à vocation sociale et environnementale, qui met à la disposition des abonnés des automobiles qui peuvent être réservées en tout temps et être empruntées dans une des stations du réseau. Ce type de service [...] vise à réduire le nombre d'automobiles qui circulent dans les villes [...] (source : GDT).

Balise : borne indicatrice pour guider le trafic, en assurer la sécurité (d'après : GDT).

Biodiversité : diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Note : le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable (source : GDT).

Carboneutre : qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre* dans l'atmosphère ou à compenser les émissions qui n'ont pu être réduites, dans une démarche écologiquement responsable (source : GDT).

Commerces et services de proximité : commerce ou service situé à proximité de chez soi (d'après : GDT).

Contaminants atmosphériques : ils sont à l'origine de problèmes comme le smog et les pluies acides. Les principaux contaminants de l'atmosphère sont les oxydes de soufre (incluant le dioxyde de soufre), les composés organiques volatils (COV), le monoxyde de carbone, l'ozone troposphérique, les oxydes d'azote, les particules (fragments solides ou liquides en suspension dans l'air) et l'ammoniac (source : Environnement et Changement climatique Canada, « Polluants atmosphériques »).

Eaux grises : eaux usées produites par les activités domestiques, à l'exclusion des eaux noires (celles-ci étant issues des cabinets d'aisance). Les eaux grises sont vouées à être réutilisées après avoir subi un traitement (d'après : GDT).

Économie sociale : ce secteur de l'économie se compose des activités des entreprises coopératives, des mutuelles, des associations et d'autres organisations sans but lucratif qui réalisent une mission sociale, tout en poursuivant des objectifs économiques (d'après : GDT).

Éco-quartier : programme d'action et d'éducation environnementale, créé par la Ville de Montréal en 1995. Il a pour objectif de faire la promotion de l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie des Montréalais, au moyen d'actions environnementales réalisées par les citoyens, au sein des quartiers. Des organismes sont mandatés par les arrondissements pour mettre en œuvre le programme (d'après : Regroupement des éco-quartiers).

Écoresponsable : qui est respectueux de la nature, de l'environnement (source : Antidote 9). Voir aussi : Aide-mémoire pour l'organisation d'événements écoresponsables.

Énergies fossiles : source d'énergie non renouvelable qui provient de la transformation de la biomasse (ex. : plancton, fougère) à la suite de très longs processus géologiques. Note : ce sont les carbures (ex. : le charbon) et les hydrocarbures (ex. : le pétrole et le gaz naturel) (d'après : GDT).

Gaz à effet de serre ou GES : gaz présent dans l'atmosphère, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie les rayons infrarouges en provenance de la surface terrestre. [...] La concentration accrue des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, comme les gaz visés par le Protocole de Kyoto (dioxyde de carbone, oxyde nitreux, méthane, hexafluorure de soufre, hydrofluorocarbone, hydrocarbure perfluoré), contribue au réchauffement climatique (source : GDT).

Jardin collectif : terrain généralement clos, destiné à la culture potagère, fruitière et d'agrément, situé en milieu urbain, qui constitue un lot indivisible géré collectivement par les habitants d'un même quartier et dont les récoltes sont partagées entre les participants. Note : certains jardins collectifs ont une vocation pédagogique (d'après : GDT).

Parcours et corridor d'autonomie : le parcours d'autonomie invite le promeneur à découvrir un quartier ou un secteur en suivant un itinéraire reliant des lieux historiques, patrimoniaux ou culturels ; le corridor d'autonomie est un tronçon de rue aménagé pour être universellement accessible et accueillant, avec des zones de repos, des passages piétons sécurisés, etc.

Patrouille bleue : mise sur pied par la Ville de Montréal en 2010, la Patrouille bleue sensibilise les citoyens à la gestion durable des eaux. Elle explique les règlements municipaux concernant l'utilisation de l'eau potable, sensibilise aux bonnes pratiques d'usage de l'eau potable, encourage la valorisation de l'eau de pluie, etc. (d'après : Regroupement des éco-quartiers*).

PDUES Turcot : plan de développement économique, urbain et social pour les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot, soit Saint-Henri Ouest, Émard et Saint-Paul (source : Office de consultation publique de Montréal).

Quartiers 21 : programme de la Direction de santé publique de Montréal et de la Ville de Montréal qui soutient et finance des projets de développement durable à l'échelle locale.

Recyclo-propre : programme de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles lancé par l'Arrondissement du Sud-Ouest en partenariat avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et piloté par l'éco-quartier* Sud-Ouest.

Ruelle verte : ruelle où des résidents riverains se sont mobilisés, avec l'aide d'un éco-quartier* et/ou d'un arrondissement et/ou d'autres partenaires, pour verdir, créer et animer des espaces propices à l'environnement, au jeu et au partage. Les actions de verdissement réduisent les effets des îlots de chaleur, améliorent la qualité de l'air, captent l'eau de pluie, réduisent le ruissellement, augmentent la biodiversité* végétale et fournissent des habitats pour de petits mammifères, des oiseaux et des insectes (d'après : Regroupement des éco-quartiers*).

RUI : la revitalisation urbaine intégrée (RUI) est une stratégie d'intervention qui privilégie une approche concertée et participative. Son objectif est d'améliorer de façon notable et durable le sort des résidents des territoires défavorisés. L'atteinte de cet objectif dépend de la réalisation d'objectifs « intermédiaires » très divers, qui varient selon le territoire.

Site de dépôt volontaire : l'Arrondissement met à la disposition des citoyens 12 sites de dépôt volontaire, faits de caissons cadenassés et de bacs hermétiques. Les citoyens qui s'inscrivent à ce service y apportent leurs résidus de table qui seront transformés en compost, contribuant ainsi à réduire la quantité de matières enfouies.

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Auteures
Jelena Lalic
Marie-Claude Leblanc
Geneviève Leclair

Rédaction
Jocelyne Hébert

Design graphique
Primeau Barey

Collaborateurs
Cabinet des élus
Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
Direction de l'arrondissement
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Direction des services administratifs
Direction des travaux publics
Organismes partenaires de l'arrondissement

Mention spéciale
Anyck Paradis

Photographes
Éric Bolté
Louis-Étienne Doré
Annie-Ève Dumontier
Michel Pinault

Partenaires
Le YMCA Pointe-Saint-Charles, gestionnaire du programme Éco-quartier dans le Sud-Ouest
Alternatives

L'Arrondissement remercie chaleureusement ses partenaires institutionnels et communautaires, de même que les citoyens et les employés municipaux qui ont participé à l'élaboration de ce plan.

Octobre 2017

facebook.com/lesudouest

ville.montreal.qc.ca/sud-ouest